



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 4 octobre 2024 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Huis clos

1. Sapeur-pompier volontaire - Renouvellement nomination - Audition de l'agent

A la majorité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur-pompier ambulancier volontaire X à partir du 1er novembre 2024 et de l'inviter à postuler comme sapeur-pompier lors du prochain recrutement afin de pouvoir changer de statut.

Séance publique

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 13/09/2024.

3. Commandant de zone - Rapport de fin de mandat - Présentation

Le Conseil décide de reporter le point.

4. Modification budgétaire n° 01/2024

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la modification budgétaire N°1/2024 de Zone de secours DINAPHI, telle que figurant dans le document qui restera annexé, par 74.784 voix POUR représentant 65,83 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS.

5. Assemblée générale Imio - Approbation des points à l'ordre du jour et désignation représentant

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 5 novembre 2024 qui nécessitent un vote ; De désigner Monsieur Stéphane LASSEAUX, Bourgmestre de Florennes, en qualité de mandataire pour représenter la Zone à l'assemblée générale.

6. Asbl Centrale des marchés - Adhésion

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord pour adhérer à la centrale d'achat constituée par l'asbl Opdrachtcentrale dont le siège social est situé à Tour & Taxis, Rue Picard 7, Boite 100 à 1000 Bruxelles.

7. MP Fourniture, remplacement et intégration de la plateforme serveur (relance) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-046 et le montant estimé du marché "Fourniture, remplacement et intégration de la plateforme serveur (relance)", qui s'élève à € 181.818,20 hors TVA ou € 220.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53 et à inscrire au budget des exercices suivants.

8. MP polos et pantalons secouristes-ambulanciers (accord-cadre) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-047 du marché "polos et pantalons secouristes-ambulanciers (accord-cadre)" et le montant estimé qui s'élève à € 140.495,88 hors TVA ou € 170.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants.

9. MP Mise en conformité électrique du poste de Gedinne (relance) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-048 et le montant estimé du marché "Mise en conformité électrique du poste de Gedinne", qui s'élève à € 21.487,60 hors TVA ou € 26.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3514/723-60.

10. Promotion capitaine professionnel par mobilité – Vacance d'emploi, profil, jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de constater qu'un emploi de capitaine professionnel est toujours vacant et d'y pourvoir par promotion par mobilité ; De valider la description de fonction et l'appel à candidature annexés en imposant comme condition complémentaire la détention du certificat PREV-2 uniquement ; D'approuver la composition du jury ; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais.

11. Recrutement major professionnel par mobilité – Constitution réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord pour lancer un recrutement au grade de major professionnel par mobilité en vue de constituer une réserve ; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais.

12. Réserve de promotion au grade de lieutenant - Prolongation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prolonger de deux ans la réserve de promotion de lieutenant professionnel par le Conseil de zone le 7 octobre 2022, ce qui porte sa validité au 6 octobre 2026.

13. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants 3 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de 2021 ou à la réserve de transfert à valider par le Conseil.

14. Recrutement ouvrier polyvalent - Vacance d'emploi et appel à candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un emploi d'ouvrier qualifié, grade D1, à pourvoir par recrutement avec constitution d'une réserve de recrutement ; De marquer son accord sur le profil de fonction d'ouvrier qualifié annexé.

15. Règlement de travail - Modification - Registre des faits de tiers

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver les modifications du Règlement de travail applicable au personnel de la zone ; De fixer son entrée en vigueur au 1er novembre 2024 ; De charger le service des Ressources Humaines d'informer le personnel et de transmettre à chaque membre un exemplaire des modifications adoptées.

Huis clos

16. Promotion au grade de Lieutenant professionnel– Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de lieutenant professionnel le sergent X au 1er octobre 2024.

17. Promotion au grade de Lieutenant professionnel– Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de lieutenant professionnel le sergent X au 1er octobre 2024.

18. Renouvellement de nomination - Sergent volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sergent volontaire au poste de Rochefort, au 1er décembre 2024.

19. Renouvellement de nomination - Sergent volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sergent volontaire au poste de Vresse-sur-Semois, au 18 décembre 2024.

20. Renouvellement de nomination - Sapeur volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur volontaire au poste de Dinant, au 1er décembre 2024.

21. Renouvellement de nomination - Sergent volontaire - Refus

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas renouveler la nomination du sergent volontaire X du poste de Dinant, et d'acter sa fin de service au 30 novembre 2024.

22. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er octobre 2024.

23. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er octobre 2024.

24. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er octobre 2024.

25. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er octobre 2024.

26. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er octobre 2024.

27. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er octobre 2024.

28. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancière non-pompier volontaire X au 1er octobre 2024.

29. Recrutement secouriste ambulancier par transfert - Constitution réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de verser dans la réserve de recrutement de secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires, pour une durée de deux ans, les 13 lauréats, leur position étant déterminée selon l'ordre des résultats obtenus.

30. Annulation engagement Secouriste-ambulancier non pompier volontaire stagiaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'annuler l'engagement de Madame X, candidate secouriste-ambulancier non pompier volontaire, avec effet immédiat.

31. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat 111, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er novembre 2024 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

32. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat 116, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er novembre 2024 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

33. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat 5 de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

34. Litige pompier volontaire Trib. travail - Mise à la cause d'un tiers

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre connaissance de la délibération n° 19 du Collège de zone du 13 septembre 2024 par laquelle il est proposé de citer en intervention l'État belge dans l'affaire introduire par Monsieur X ; De marquer son accord sur les recommandations de la juriste et de Maître OOSTERBOSCH, en mettant l'État belge à la cause dans ce dossier.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

